



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Meudon, le 28 juin 2018

### **Les collectivités ne doivent pas payer le fiasco Autolib' !**

*Le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a décidé jeudi 21 juin dernier de résilier le service Autolib', présent sur plus de 100 communes en Ile-de-France. L'arrêt définitif devrait intervenir le 31 juillet.*

Cette décision fait suite à l'annonce, par le groupe Bolloré, de 293 millions d'euros de pertes cumulées dont l'entreprise s'est engagée à n'assumer que 60 M€. En effet, conformément au contrat signé avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib', dont la quasi-totalité des collectivités membres – les 8 communes de Grand Paris Seine Ouest compris – n'ont jamais eu connaissance, le groupe Bolloré a demandé aux collectivités d'Ile-de-France de prendre en charge les 233 M€ restant, lissés sur 5 ans... !

La ville de Paris porte une lourde responsabilité dans cet échec puisque qu'elle détient 55% des voix au sein du syndicat et la gestion du dossier Autolib', piloté par la maire du XII arrondissement, s'est faite sans concertation et dans la plus grande opacité.

Après l'annulation par la justice du contrat de mobilier urbain avec JCDecaux, la décision de fermer les berges retoquée par le tribunal administratif ou encore les dysfonctionnements du service Vélib'... les dossiers pilotés par la ville de Paris confinent au fiasco général !

A l'heure du Grand Paris, ce système de gouvernance unilatérale et opaque n'est plus possible !

La ville de Paris ne peut plus piloter seule des dossiers qui ont des incidences directes sur ses communes limitrophes.

Dans ces conditions, **Pierre-Christophe Baguet**, Maire de Boulogne-Billancourt et Président de Grand Paris Seine Ouest et **Grégoire de la Roncière**, Maire de Sèvres et vice-Président de GPSO en charge notamment des transports et de la mobilité **ont saisi, au nom des 8 villes du territoire :**

- La Maire de Paris afin qu'elle assume sa responsabilité financière ;
- La Présidente du Syndicat Autolib' pour avoir connaissance de l'ensemble des pièces du contrat ;
- La Chambre Régionale des Comptes afin que la vérité soit faite sur les raisons de cet échec.

Les extraits des courriers adressés aux acteurs concernés :

- Anne Hidalgo, Maire de Paris : « La Ville de Paris disposant de la majorité absolue des voix au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole a (...) contrôlé l'exécution de la procédure de délégation de service public. C'est pourquoi **nous souhaiterions que la Ville de Paris s'engage à assumer la totalité des charges financières consécutives à cette éventuelle résiliation.** »
- Catherine Barrati-Elbaz, Présidente du Syndicat mixte Autolib' Vélib' : « (...) **nous vous demandons communication immédiate de l'intégralité des pièces couvrant cette procédure** (contrats et avenants, rapport d'audit, conclusion du comité de conciliation notamment). L'analyse de ces documents sera en effet de nature à éclairer le vote des représentants de Grand Paris Seine Ouest au Syndicat. »
- La Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France : « **Nous souhaitons vous alerter** pour qu'un bilan des raisons qui ont conduit à cette regrettable conclusion pour le premier service d'auto partage électrique au monde soit dressé. »

Dans ce contexte, les représentants de GPSO se sont abstenus jeudi 21 juin 2018 lors du vote au Syndicat Mixte.

Pour Pierre-Christophe Baguet : « La fermeture d'Autolib est un mauvais signal. Au moment où de nouvelles habitudes de vie s'installent, Vélib' est bloqué, Autolib' s'arrête, sans parler des grèves de la SNCF. Les gens reprennent leurs voitures ».

Contact presse : Eugénie Faivre  
01 46 29 94 86 ; 06 18 90 60 62  
[eugenie.faivre@seineouest.fr](mailto:eugenie.faivre@seineouest.fr)